



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, également convoqué par Monsieur le Maire, le 19 mars 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Germain, Maire en exercice.

Le maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire choisi parmi les membres présents. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M.VAN HILLE Benoit, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. VIAL Frédéric, M.LEROUX Stephane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique, M. BESSET Christophe, M. COLLIARD Alain, Mme PERROT Christine

Absentes excusées : M. AUSSENAC Christian, Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. VIAL Frédéric), M. MAISSE Jacques, (pouvoir donné à M.JOUBERT Patrick)

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 24.32 : Avis de la Commune sur la modification n°4 du PLU H

Rapporteur : Madame KATZMAN, adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement urbain

Mme KATZMAN rappelle les objectifs de la modification n°4 du PLU-H déjà communiqués à l'occasion de la délibération lors de la précédente séance et le vote sur l'emplacement réservé. Elle indique que cette modification répond aux attentes formulées par la collectivité dans la période de concertation.

Cependant, dans le cadre de la définition des besoins en matière d'équipement sportif, la modification n°4 ne présente pas la bonne temporalité pour inscrire cette vocation dans l'OAP d'Island.

Il est proposé afin d'acter ce besoin dans le cadre des futures modification ou révision du PLU H par délibération, de prévoir un zonage dans l'OAP d'Island permettant l'implantation d'un futur équipement sportif.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au contenu de la modification n°4 du PLU-H,
- **DEMANDE** la prise en compte de la nécessité d'un équipement sportif à implanter dans le périmètre de l'OAP d'Island à l'occasion de la prochaine procédure de révision ou modification du PLU-H.

En mairie, le 27 mars 2024

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN



Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT